



11551 - La femme et l'instruction

question

Quels sont les domaines de connaissance que la femme doit envahir? Peut elle être avocate et assurer la défense d'autres quand elle en est capable ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La femme peut apprendre les affaires de sa religion et tout ce qui lui est utile dans sa vie et la prépare à devenir une épouse heureuse et une mère éducatrice.

Si, après cela, elle bénéficie de circonstances favorables et se sent capable d'aller plus loin, il lui est permis d'acquérir d'autres connaissances. Rien ne l'empêche dans ce cas d'opter pour le métier d'enseignant dans les écoles féminines ou chez elle.

La femme peut aussi apprendre la médecine et les soins infirmiers et se spécialiser dans le traitement des maladies féminines. Elle peut être médecin gynécologue ou infirmière afin que les femmes ne soient pas obligées de se faire consulter par des médecins hommes.

Il est permis à la femme de prendre la défense d'un client dans une affaire quelconque, donc d'être avocate. Car le métier d'avocat consiste à défendre les intérêts d'autrui, ce qui est permis à la femme. Cependant l'exercice de ce métier connaît une certaine déviation à nos jours. En plus, son exercice implique le contact direct avec les hommes et la présence dans les salles d'audience entre autre. Or tout cela est interdit à la femme. C'est pourquoi il vaut mieux qu'elle cherche un autre métier aussi long temps que la situation du métier de l'avocat reste telle quelle. Allah le sait mieux.